

Conseil du XVI<sup>ème</sup> arrondissement

Séance du 18 mars 2013

Le lundi 18 mars deux mille treize, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric HELARD, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Jean-Pascal HESSE, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absents ayant donné procuration :

M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Caroline KOVARSKY.

Etaient excusés :

Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Valérie SACHS.

## Ordre du jour

- Adoption de l'ordre de jour complémentaire du 16 mars 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- Désignation du secrétaire de séance  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- Adoption du compte rendu de la séance du 28 janvier 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **2013 DEVE 33** : Renouvellement d'une convention avec la Fondation d'Auteuil relative à l'ouverture au public et à l'entretien d'espaces verts appartenant à la Fondation, situés 40, rue La Fontaine (16e).  
**Mme Véronique BALDINI rapporteur**
- **2013 DEVE 37** : Approbation du règlement intérieur des Pelouses d'Auteuil.  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **2013 DPE 15** Approbation des modalités de lancement d'un marché de gardiennage des terrains relais d'apport encombrants à Paris  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**
- **2013 DPE 28** Approbation des modalités de lancement d'un marché de mise à disposition de moyens matériels et humains pour le stockage et le transport des déchets encombrants de la ville de Paris  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**
- **2013 DF 6** Lancement d'un dialogue compétitif pour un marché de conception, fabrication, pose et d'entretien d'abris voyageurs et mobiliers urbains associés avec exploitation publicitaire.  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**
- **2013 DVD 39** Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2013.  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**
- **2013 DJS 16** Subvention (20.600 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16<sup>e</sup> arrondissement.  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur**
- **2013 DJS 84** Subvention (32.000 euros) et convention avec l'Ecole des Sports du 16e.  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur**
- **2013 DJS 232** Avenant n°1 à la CODP du 1<sup>er</sup> octobre 2007 attribuée à l'association Tennis Club du 16e modifiant le périmètre de la concession du Centre Sportif situé 15, avenue du Général Clavery (16e).  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur**
- **2013 DJS 288** Déclaration du caractère infructueux de la procédure de consultation en vue de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation privative du stade du Parc des Princes, situé 24, rue du Commandant-Guilbaud (16e) et abandon de la procédure.  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur**
- **2013 DPA 24** Principe et modalités de passation d'un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article 35 II 5 du code des marchés publics, pour la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur**

- **162013016** Convention d'occupation temporaire du domaine public entre le Conservatoire Francis Poulenc et l'APE La Fontaine-Perchamps-Gros-Boulainvilliers pour la journée du 29 juin 2013  
**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur**
- **2013 DAC 49** Subvention (12.000 euros) à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e).  
**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur**
- **2013 DAC 245** Subventions (56.830 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.  
**M. Pierre AURIACOMBE rapporteur.**
- **V162013018** Vœu relatif au Club du Jardin des poètes  
**Claude GOASGUEN rapporteur**
- **V162013019** Vœu relatif à la bataille de Camerone  
**Claude GOASGUEN rapporteur**

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 05.

- Adoption de l'ordre de jour complémentaire du 16 mars 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

L'ordre du jour complémentaire du 16 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

- Désignation du secrétaire de séance  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Julie BOILOT est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du 28 janvier 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

M. GOASGUEN note que M. ALPHAND et Mme BAIGUINI étaient inscrits comme absents et ayant donné procuration. Ces derniers précisent qu'ils étaient présents au début de séance avant de la quitter. Mme KOVARSKY précise qu'elle intervenait en tant que déléguée générale de la Fédération Française des Entreprises de Crèches.

Ces modifications étant prises en compte, le compte rendu de la séance du 28 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

- **2013 DEVE 33** : Renouvellement d'une convention avec la Fondation d'Auteuil relative à l'ouverture au public et à l'entretien d'espaces verts appartenant à la Fondation, situés 40, rue La Fontaine (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur**

Mme BALDINI explique que cette convention stipule que la Fondation d'Auteuil met à la disposition du public ses espaces verts. En échange, la Ville de Paris procède à leur entretien. Mme BALDINI rappelle que le conseil de quartier avait voté pour l'installation d'un toboggan dans ce jardin. Les travaux prévus en 2014 porteront sur toute l'aire de jeux.

Le projet de délibération 2013 DEVE 33 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DEVE 37** : Approbation du règlement intérieur des pelouses d'Auteuil.  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

M. GOASGUEN estime que le projet de règlement intérieur correspond à ce qu'il souhaitait, à deux exceptions près. La première tient à un dysfonctionnement administratif qui est en train d'être levé, et la deuxième à une revendication plus appuyée.

Sur le premier point, les pelouses sont gérées par deux Directions, qui n'ont pas les mêmes habitudes. Par conséquent, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement souhaite fermer les pelouses à 17 heures car elle considère que les pelouses d'Auteuil sont avant tout des pelouses et pas des endroits sportifs. Or les pelouses d'Auteuil font l'objet d'une utilisation beaucoup plus large que celle d'un simple square. La Direction de la Jeunesse et des Sports est parfaitement d'accord avec la position de la Mairie du 16<sup>ème</sup>. M. GOASGUEN pense qu'un arbitrage se fera au niveau du Secrétariat général de la Mairie de Paris, afin que les pelouses puissent ouvrir jusqu'à 22 heures.

La deuxième modification est plus gênante. Des discussions se sont tenues entre M. Yves HERVOUET DES FORGES et France Galop afin d'établir, lors de la tenue de courses hippiques à Auteuil, que l'immobilisation des pelouses ne durerait qu'une demi-journée. France Galop fait valoir que la durée d'immobilisation doit être supérieure à une demi-journée, afin de préparer les chevaux.

M. GOASGUEN souhaite formuler un vœu afin de revenir au statu quo ante afin de préciser et réduire au maximum les tranches de fermeture des pelouses lorsque les courses hippiques se déroulent et à fermer au minimum les pelouses lorsque les courses ont lieu à Auteuil.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que les pelouses d'Auteuil ont été transformées pour accueillir des activités sportives de proximité. Les associations sportives et groupes scolaires sont demandeurs d'utiliser les pelouses dans un but sportif. M. HERVOUET DES FORGES souhaite que la Ville de Paris et France Galop s'entendent sur le règlement intérieur des pelouses, afin de permettre aux usagers de profiter des installations sportives. M. HERVOUET DES FORGES se dit défavorable au projet de délibération.

Mme SALMAT propose que la majorité municipale s'abstienne sur le projet de délibération et vote le vœu émis par M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN souhaite l'avis le plus consensuel possible sur ce projet de délibération.

M. MANO rappelle que l'hippodrome d'Auteuil n'est utilisé que 21 jours par an au maximum pour des courses. Il votera pour le projet de délibération et le vœu émis par M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN préfère voter favorablement le projet de délibération ainsi que les deux vœux, car il ne souhaite pas que d'aucuns lui reprochent d'avoir voté contre l'utilisation des pelouses dont il a besoin.

Mme DREYFUSS demande qu'un principe de précaution soit appliqué sur le règlement intérieur des pelouses. En ce sens, elle s'abstiendra sur le projet de délibération, ainsi que Mme BAIGUINI, M. ALPHAND et Mme ARLES.

M. GOASGUEN estime que les deux vœux recueilleront probablement des avis favorables de la part de la Ville de Paris.

Le projet de délibération 2013 DEVE 37 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme GIAZZI, M. HERVOUET DES FORGES, Mme DREYFUSS, M. ALPHAND, Mme BAIGUINI et Mme ARLES s'abstenant.

Les projets de vœux V-DEVE 37 et V-DJS 293 mis aux voix par M. GOASGUEN sont adoptés à l'unanimité.

- **2013 DPE 15** Approbation des modalités de lancement d'un marché de gardiennage des terrains relais d'apport encombrants à Paris
- **2013 DPE 28** Approbation des modalités de lancement d'un marché de mise à disposition de moyens matériels et humains pour le stockage et le transport des déchets encombrants de la ville de Paris

**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**

Mme BALDINI souhaite présenter ces deux projets de délibération ensemble. Jusqu'à présent, le marché de gardiennage, ainsi que le stockage et le transport de déchets encombrants étaient assurés par des prestataires privés. Pour diverses raisons, la Mairie de Paris a souhaité en reprendre la gestion et former des personnels au tri des déchets. Deux marchés doivent être passés ; un pour le gardiennage des terrains relais d'apport encombrants à Paris et un pour le stockage et le transport des déchets encombrants de Paris. Mme BALDINI propose de s'abstenir sur cette délibération.

M. GOASGUEN partage ce point de vue et note que la municipalisation de la propreté ne fait pas partie des réussites de la Ville de Paris.

Les projets de délibérations 2013 DPE 2015 et 2013 DPE 28 mis aux voix par M. GOASGUEN sont adoptés à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT et M. LAURET votant favorablement, le reste du Conseil s'abstenant.

- **2013 DF 6** Lancement d'un dialogue compétitif pour un marché de conception, fabrication, pose et d'entretien d'abris voyageurs et mobiliers urbains associés avec exploitation publicitaire.

**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**

Mme BALDINI explique que la Ville de Paris souhaite repenser la notion d'abris voyageurs. Ces nouveaux mobiliers remplaceront les abris voyageurs actuels destinés aux usagers des bus, des taxis et navettes aéroportuaires. Ils devront tenir compte de l'évolution du partage de l'espace public, du développement des nouvelles technologies d'information, de l'accessibilité et de la volonté de la Ville de désencombrer l'espace public. En outre, ils devront contribuer à l'image architecturale de la Ville de Paris.

Face à ces contraintes, la Ville de Paris a préféré lancer un dialogue compétitif plutôt qu'un appel d'offres. Le titulaire du marché devra installer et entretenir ces mobiliers et tirera sa rémunération des installations publicitaires.

M. MANO rappelle que la Ville de Paris a lancé une expérimentation de mobilier poly-urbain. Cette expérimentation évolue positivement.

Le projet de délibération 2013 DF 6 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DVD 39** Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2013.

**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**

Mme BALDINI rappelle que la municipalité du 16<sup>ème</sup> arrondissement a souvent demandé, dans ce cadre, le réaménagement du carrefour Ranelagh/Beauséjour. En effet, la situation de ce carrefour est souvent abordée dans les réunions de quartier en raison de son caractère dangereux et de sa proximité avec le jardin du Ranelagh. Mme BALDINI est tout à fait satisfaite que le réaménagement de ce carrefour soit inscrit dans ces propositions de travaux.

Le projet de délibération 2013 DVD 39 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DJS 16** Subvention (20.600 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur**

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que chaque année, une subvention annuelle de fonctionnement aux OMS est proposée au vote du Conseil de Paris afin d'aider ces associations à développer leurs activités au profit des Parisiens.

L'OMS du 16<sup>ème</sup> arrondissement rassemble plus de 95 associations sportives et organise ou co-organise chaque saison 25 manifestations dont le Forum des sports du mois de septembre à la Mairie du 16<sup>ème</sup> qui connaît toujours un grand succès ou bien le cross des écoles au stade de la Muette qui va rassembler près de 1 800 enfants des écoles primaires.

L'OMS participe également à l'organisation du sport parisien de proximité à travers son action régulière avec le COMS de Paris comme pour la manifestation « Famillathlon » sur le Champ de Mars ou de manière exceptionnelle l'été 2012 dernier en permettant à 20 jeunes des clubs sportifs du 16<sup>ème</sup> (200 au niveau parisien) de partir aux JO de Londres pour une journée ; il faut malheureusement le rappeler devant cette assemblée, sans la moindre subvention de la Ville de Paris.

Pourtant, l'OMS du 16<sup>e</sup> a su se doter de ressources propres importantes depuis plus de 10 années, puisqu'elles représentent près de la moitié du budget annuel de cette association, ce qui est unique à Paris. Pour autant, son action reste soumise au renouvellement de la subvention municipale.

Une subvention de 25 000 euros a été demandée par l'OMS du 16<sup>e</sup> au titre de l'année 2013 ce qui représenterait juste 50% de son budget.

La Ville de Paris propose 20 600 euros qui correspond, M. HERVOUET DES FORGES cite : « à un maintien du montant 2012 (pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive) et à une compensation financière (600 €) qui représente 20 % de l'augmentation du coût des créneaux sportifs » évalué à 3 000 euros en année pleine.

La réalité est donc mathématique - pas du tout un maintien mais une perte de l'apport de la Ville de Paris à l'OMS 16 évaluée à 2000 euros soit 10% de la subvention - et ceci appelle deux réflexions :

- 1) la soit disant concertation de la Ville de Paris avec les arrondissements sur le dossier des tarifs des équipements sportifs n'était qu'une mascarade ; M. HERVOUET DES FORGES avait demandé une compensation à hauteur d'au moins 40% compte tenu de l'engagement de l'OMS du 16<sup>ème</sup> arrondissement qui est unanimement reconnu tant elle contribue à l'intérêt général du sport de proximité dans l'arrondissement, ce qui n'a absolument pas été pris en compte par la Ville de Paris.
- 2) Le 16<sup>e</sup> arrondissement souffre encore davantage de la comparaison avec certains arrondissements de la majorité parisienne. La hauteur de la subvention ne reflète en effet plus la réalité de son engagement.

M. HERVOUET DES FORGES propose de voter pour cette délibération dont l'OMS a besoin, ainsi qu'un vœu afin d'attirer l'attention du Conseil de Paris et de l'exécutif municipal sur cette association qui joue un rôle reconnu dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement et devrait pouvoir bénéficier d'un soutien beaucoup plus important de la municipalité parisienne.

M. GOASGUEN note que le vœu émis souligne que les demandes de la municipalité sur ce sujet ne sont jamais entendues.

M. GABORIAU appuie les dires de M. HERVOUET DES FORGES. Il était intervenu au Conseil de Paris sur ce sujet, où Jean VUILLERMOZ l'avait assuré que des compensations seraient prévues. Or la compensation prévue est seulement de 600 euros pour 3 000 euros de dépenses supplémentaires. Il ne comprend pas que les Offices municipaux de sports qui remplacent grandement les missions de la Ville en matière de sport ne soient pas davantage aidés.

M. LAURET s'enquiert du montant du budget global de l'OMS, et indique que, bien que comprenant l'argumentaire de M. HERVOUET DES FORGES, il s'abstiendra sur le vœu en raison du considérant sur la diminution de la contribution de la Ville de Paris, qui n'est pas prouvé.

M. HERVOUET DES FORGES note que les tarifs ont été multipliés par quatre et le calcul est simple et mathématique : 55.000 € au lieu de 50.000 €.

M. GOASGUEN indique que le Maire de Paris vient de décider d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 ; cette décision aura une incidence sur l'utilisation des équipements sportifs, et le 16<sup>ème</sup> arrondissement risque d'être terriblement concerné par ce changement. Il prévoit de lourds débats sur ce sujet et demande que la subvention soit versée le plus rapidement possible.

M. LAURET demande le montant du budget global de l'OMS.

M. HERVOUET DES FORGES répond qu'il est de 50.000 euros.

Le projet de délibération 2013 DJS 16 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le vœu V DJS 16 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT et M. LAURET s'abstenant.

- **2013 DJS 84** Subvention (32.000 euros) et convention avec l'Ecole des Sports du 16e.  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur**

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que l'association Ecole des Sports du 16ème est une association comportant 3 sections sportives : football, tennis et natation, qui accueille toutes les populations en particulier sur le stade Suchet.

M. HERVOUET DES FORGES souligne que c'est la première fois que la délibération de l'ES 16, association sportive dont pourtant la vocation locale est évidente est soumise à l'approbation du Conseil d'arrondissement, et il s'en félicite.

Ce club sportif regroupe près de 1400 licenciés et il est devenu le premier club de football amateur dans la capitale avec 1065 licenciés et 24 équipes toutes inscrites dans des championnats officiels. Il est club filleul du PSG.

Le sport féminin y est particulièrement représenté avec 10 équipes dont l'équipe première évolue en 3<sup>ème</sup> division nationale.

L'association emploie 8 éducateurs diplômés d'Etat dont une ex-internationale de football.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute que l'ES 16 est reçu par le Maire du 16<sup>ème</sup>, chaque année depuis 3 saisons, afin d'honorer les sportifs et les sportives des équipes nationales et les nombreux bénévoles indispensables à la pérennité de ses activités.

Cette année, la subvention proposée est en hausse (+ 15 000 euros) mais là encore par le jeu de la compensation - pour l'ES16 de 40% - de l'augmentation des tarifs des équipements par la Ville de Paris. En réalité, la subvention de fonctionnement - en temps que telle - augmente de 500 euros, c'est à dire de 3% et représente 14% du budget de fonctionnement.

Là encore la compensation de la Ville reste très inférieure à la dépense supplémentaire de cette association importante par ses effectifs, non concessionnaire et donc fortement consommatrice de créneaux horaires.

Pour l'ES 16 l'augmentation des tarifs se traduit par une perte financière de 77% de sa subvention de fonctionnement ... (37 500 - 9375 = 28 125 - 15 000 = 13 125 en sus).

M. HERVOUET DES FORGES précise que l'ES 16 a prévu de supprimer des stages sportifs de découverte pour les jeunes au cours de la saison à venir, compte tenu du surcoût de ceux-ci à la location.

Il félicite ironiquement le Maire de Paris pour son souci du sport de proximité pour les jeunes.

Avec ses remarques et ses réserves importantes, M. HERVOUET DES FORGES propose de donner un avis favorable à ce projet car l'ES 16 a besoin de cette subvention.

M. MANO souligne que l'ES 16 dispose de créneaux très importants au parc de Puteaux, y compris le week-end. L'ensemble de ces créneaux n'a pas vu ses prix augmenter et un effort complémentaire a été mené dans le cadre des parcs interdépartementaux.

M. HERVOUET DES FORGES note que les tarifs pour l'ES 16 ont été multipliés par quatre.

M. MANO précise qu'il existe des parcs intra-muros et des parcs interdépartementaux. Les tarifs des parcs interdépartementaux n'ont pas augmenté dans de telles proportions.

M. GOASGUEN note que M. MANO vient de dire que la Mairie de Paris était la seule à augmenter les tarifs, et que le département des Hauts-de-Seine est là pour les stabiliser.

M. MANO précise que son propos a été mal compris. La saine gestion des parcs ne se peut que grâce à l'évolution d'un budget de fonctionnement régulier dans l'ensemble des parcs. Cette année, un effort important a été consenti pour stabiliser le budget de fonctionnement de ces parcs.



M. HERVOUET DES FORGES souligne néanmoins que l'ES 16 est obligée de supprimer des stages de découverte notamment à l'attention des plus jeunes, en raison de leurs coûts.

Le projet de délibération 2013 DJS 84 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DJS 232** Avenant n° 1 à la CODP du 1er octobre 2007 attribuée à l'association Tennis Club du 16e modifiant le périmètre de la concession du Centre Sportif situé 15, avenue du Général Clavery (16e).

**M. Yves HERVOUET DES FORGES** rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES explique que l'association sportive « Tennis Club du 16e » s'est vue confier le droit d'occuper et d'exploiter un centre sportif municipal dédié à la pratique du tennis pour une durée de vingt ans. En contrepartie, le TC16 a une redevance équivalente à 13 % de son chiffre d'affaires. La réalisation de travaux de voirie permettrait à l'association d'envisager la réalisation d'un projet ancien portant sur l'édification d'un court de tennis supplémentaire dans le périmètre de sa concession.

Cette opération repose sur l'échange de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 25 m<sup>2</sup>, qui permet la construction d'un court de tennis. M. HERVOUET DES FORGES salue cette solution trouvée par les services de la Ville de Paris.

M. ALPHAND et ses collègues voteront d'autant plus favorablement ce projet de délibération qu'il prévoit la construction d'un court de tennis supplémentaire dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement hors des serres d'Auteuil.

M. GOASGUEN note avec intérêt la remarque de M. ALPHAND, et précise que les associations de Boulogne ont réussi à suspendre les décisions administratives. Il craint que le 16<sup>ème</sup> arrondissement ne paye le succès des associations de Boulogne. En effet, le jour où le problème de Roland-Garros sera réexaminé, ceux qui prétendent représenter le 16<sup>ème</sup> arrondissement verront à quel point ils ont été manipulés par les habitants de Boulogne. A la connaissance de M. GOASGUEN, aucun riverain du 16<sup>ème</sup> arrondissement ne touche le terrain en question, mais de nombreux riverains du 16<sup>ème</sup> arrondissement pourraient être concernés en cas de réexamen par la Fédération Française de Tennis (FFT) d'un autre plan d'aménagement du terrain de Roland-Garros.

Le projet de délibération 2013 DJS 232 est adopté à l'unanimité.

- **2013 DJS 288** Déclaration du caractère infructueux de la procédure de consultation en vue de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation privative du stade du Parc des Princes, situé 24, rue du Commandant-Guilbaud (16e) et abandon de la procédure.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES** rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que le Conseil de Paris avait passé une convention en bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du Parc des Princes. Un avis d'appel public à candidature a été publié, et deux offres ont été déposées.

La première émanait d'un groupement emmené par les sociétés Vinci Concessions et Colony Capital, la deuxième a été déposée par la société Ovalto Investissements, promoteur du projet Arena 92. La deuxième offre a été déclarée irrecevable en août 2010, et est intervenue en 2011 la prise de contrôle du PSG par la société Qatar Sport Investment (QSI) qui détient depuis le 6 mars 2012 la totalité du capital social du PSG.

Depuis lors, les discussions avec le groupement sont restées très limitées, aucun programme ou plan d'affaires n'ayant été remis à la Ville. Force est donc de constater que la procédure engagée en 2009 n'a pas permis d'atteindre les objectifs poursuivis. Aussi convient-il de relever son caractère infructueux et d'y mettre un terme définitif.

Pour répondre complètement aux préconisations de l'UEFA dans la perspective de l'Euro 2016, la Ville complétera ces travaux réalisés dans le Parc par des aménagements à proximité (aménagements dits ex stadia) qui seront définis lorsque le programme de travaux de la SESE sera connu.

M. HERVOUET DES FORGES note que les grands projets de la Ville peuvent s'enliser face au sport professionnel. Par ailleurs, l'Euro 2016 est une priorité pour la France, Paris et le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Les Parisiens contribuent directement à cette ambition puisque 20 millions d'euros de travaux sont engagés par la Ville. Les aménagements ex stadia doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, et M. HERVOUET DES FORGES souhaite que la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement soit étroitement associée à la définition des aménagements dits « ex stadia ».

M. MANO déplore que les évolutions capitalistiques des clubs de football parisiens aient mené à de tels problèmes.

Le projet de délibération 2013 DJS 288 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le vœu V DJS 288 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DPA 24** Principe et modalités de passation d'un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article 35 II 5 du code des marchés publics, pour la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).

**M. Yves HERVOUET DES FORGES** rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES indique que dans une délibération 2011 DJS 344 en date du 11 et 12 juillet 2011, le Conseil de Paris a approuvé le principe de l'opération de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes. Les travaux de grosses réparations identifiés au premier semestre 2011 et ayant servi de base au contenu de la mission de maîtrise d'œuvre portaient essentiellement sur le programme suivant :

- la réfection de la couverture,
- le ravalement des façades et éléments extérieurs en béton,
- la rénovation de certains réseaux (électricité, eau),
- le retrait de l'amiante présent dans une partie des locaux en sous-sol,
- la remise en état des canalisations et revêtements d'une partie du parvis.

Les travaux de renforcement de certaines structures du stade et les travaux de ravalement initialement prévus étant de fait interdépendants et inséparables, il est nécessaire de confier à l'équipe de maîtrise d'œuvre un marché complémentaire sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 35 II 5 du Code des Marchés Publics. Le coût total de ces travaux est estimé à 2 600 000 euros HT (valeur janvier 2013), celui-ci s'inscrit dans le coût total de l'opération estimé à 20 163 927 euros TTC. Cette opération est prévue avec maintien du fonctionnement de l'établissement.

Le projet de délibération 2013 DPA 24 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **162013016** Convention d'occupation temporaire du domaine public entre le Conservatoire Francis Poulenc et l'APE La Fontaine-Perchamps-Gros-Boulainvilliers pour la journée du 29 juin 2013

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER** rapporteur.

Mme BOULAY-ESPERONNIER expose que l'Association de parents d'élèves (APE) « La Fontaine-Perchamps-Gros-Boulainvilliers » représentée par Madame Nathalie VERIN a déposé une demande d'occupation de l'auditorium du Conservatoire Francis Poulenc le 29 juin 2013 de 8h à 13h.

Cette occupation donnera lieu à une redevance d'occupation fixée par délibération du Conseil de Paris. Elle est versée à terme à échoir, pour un montant de 30€ par heure. Mme BOULAY-ESPERONNIER demande donc au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire du 16<sup>ème</sup> à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public entre le Conservatoire Francis Poulenc et l'APE La Fontaine-Perchamps-Gros-Boulainvilliers pour la journée du 29 juin 2013.

Le projet de délibération 162013016 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DAC 49** Subvention (12.000 euros) à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que dans le cadre du soutien de la Ville de Paris à la lecture et à la culture, elle propose d'accorder une aide, par le présent projet, à l'association Culture et bibliothèques pour tous qui gère à Paris 29 bibliothèques. L'Association entretient quatre bibliothèques dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement ; trois bibliothèques de quartier adultes ou jeunesse et une quatrième à l'hôpital Sainte Péline pour les patients et le personnel.

Mme BOULAY-ESPERONNIER demande de bien vouloir voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 euros dont 2 000 euros sur proposition de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le projet de délibération 2013 DAC 49 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DAC 245** Subventions (56.830 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**M. Pierre AURIACOMBE rapporteur.**

M. AURIACOMBE précise que la subvention destinée au Comité de Paris s'élève à 38 850 euros. Le comité local du 16<sup>ème</sup> arrondissement touchera 800 euros, conformément à la demande exprimée par la Mairie du 16<sup>ème</sup>.

Le projet de délibération 2013 DAC 245 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **V162013018** Vœu relatif au Club du Jardin des poètes  
**Jacques LEGENDRE rapporteur**

M. LEGENDRE demande que le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris suspende sa décision de fermer le club « Jardin des Poètes » et développe en ce lieu un projet d'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Mme SALMAT indique qu'elle votera, ainsi que M. MANO et M. LAURET, en faveur de ce vœu. Elle trouve très positive la proposition d'ouvrir le lieu aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Mme BAIGUINI souhaite connaître le nombre de places d'accueil dans le dispositif proposé.

M. LEGENDRE n'est pas en mesure de donner un chiffre exact.

M. GOASGUEN précise que le local est de bonne dimension pour accueillir des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, ainsi que leurs familles.

M. LAURET souhaite connaître la raison de la faible fréquentation du Club du Jardin des Poètes.

M. GOASGUEN répond que Mme Geneviève LEBAN qui s'occupait du Club n'a pas eu de successeur à la mesure. Suite à son départ, le Club est rentré dans une phase de déclin et a connu une certaine désaffection. M. GOASGUEN est tout à fait favorable à la réorientation proposée.

Le vœu relatif au Club du Jardin des Poètes mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **V162013019** Vœu relatif à la bataille de Camerone  
**Claude GOASGUEN rapporteur**

M. GOASGUEN rappelle qu'il a déposé un vœu au Conseil de Paris à un moment particulièrement opportun. M. GOASGUEN est en discussion avec le Maire de Paris pour déterminer un lieu de commémoration, afin que la délibération au Conseil de Paris sur ce sujet ne soit pas le théâtre d'une opposition peu appréciée. Il souhaite que tout le Conseil d'arrondissement puisse voter ce

vœu, afin de s'enorgueillir d'offrir un lieu de mémoire à cette unité. L'appellation du lieu de mémoire sera à discuter avec la Mairie de Paris.

Mme SALMAT remercie M. GOASGUEN d'avoir envoyé les vœux avant la réunion du Conseil. Bien que surprise d'avoir découvert la teneur du vœu, elle votera en faveur de ce dernier. Par ailleurs, Mme SALMAT estime que Paris manque de lieux d'hommages aux femmes. A l'occasion de la journée de la femme, un vœu en faveur d'un plus grand nombre de lieux à la mémoire des femmes serait le bienvenu.

M. GOASGUEN est favorable à la demande de Mme SALMAT, et attend ses propositions en la matière.

Mme BRASSEUR répond à Mme SALMAT et précise que la Mairie du 16<sup>ème</sup> a demandé depuis plus de deux ans qu'une place à la mémoire de Jacqueline de ROMILLY lui soit dédiée dans l'arrondissement.

M. GOASGUEN rappellera au Conseil de Paris cette demande. Mme de ROMILLY habitait le 16<sup>ème</sup> et avait fréquenté le lycée Molière. A ce titre, il lui paraît normal qu'elle bénéficie d'une place lui rendant hommage.

Au titre des questions diverses, M. GOASGUEN informe le Conseil que Mme HOFFENBERG étant en campagne électorale, il a nommé Mme LECOUTURIER conseillère déléguée à l'enseignement supérieur.

Le vœu relatif à la bataille de Camerone est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance à 18 heures 55.